

SAINT - GERVASY

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2020

Procès-verbal

Le conseil vote les comptes 2019 et les budgets primitifs 2020.

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Frédéric CILLER, Marie-Françoise MARTINEZ, Alain SOULIÉ, Emmanuelle MARTINEZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Téo MONNIGADON, Lucie GUILMIN, Bertrand CASTANER.

Absente représentée : Martine PLOYÉ.

Absents : Félix FENELON, Mélissa HERNANDEZ.

Le Conseil municipal s'est réuni au Foyer H . GRAVIER, plus spacieux, pour respecter les distanciations. Pour sa première réunion de travail, il a adopté les budgets primitifs, procédé à son organisation interne en créant des commissions et en désignant ses délégués dans les différents Syndicats intercommunaux et voté différentes décisions.

Comptes administratifs et de gestion : Les comptes définitifs de la Commune pour l'année 2019 sont présentés: les dépenses cumulées de l'exercice, fonctionnement et investissement se montent à 1 676 521,47€ tandis que les recettes atteignent 1 924 924,66€. L'excédent est donc de 248 403,19€. Le CA 2018 est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion.

Concernant le budget annexe « locaux commerciaux », le compte administratif et le compte de gestion sont également approuvés à l'unanimité: les dépenses se montent à 186 348,09€ et les recettes à 258 968,78€.

Budget primitif commune : Le Conseil municipal examine le budget primitif 2020 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 459 357,19€. En investissement, le Conseil municipal arrête plusieurs programmes : Fin de la réfection de l'avenue F. Mistral, des travaux d'accessibilité à la Mairie, voirie, bâtiments communaux, achat de matériel dont un véhicule, débroussaillage obligatoire, pour un montant de 779 000€, annuités d'emprunts incluses.

Les financements proviennent des fonds propres, du FCTVA, de la Taxe d'Aménagement, d'un emprunt, de subventions et fonds de concours.

Le budget est voté à l'unanimité.

Le conseil a voté les taux des deux taxes: ils sont inchangés : taux du foncier bâti 22%. Le taux du foncier non bâti ne change pas non plus, 73,92%.

Budget annexe : Le Conseil a aussi adopté le budget 2020 concernant les locaux commerciaux qui prévoit des recettes et des dépenses qui s'équilibrent à 141 420€ en fonctionnement et à 131 850,39€ en investissement, intégrant une étude pour la construction d'une maison médicale.

Délégations au Maire : Le Conseil municipal délègue au Maire un certain nombre de décisions, notamment la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie, d'exercer le droit de préemption et de désigner un avocat pour défendre éventuellement les intérêts de la commune devant les tribunaux.

Commissions : cinq pôles sous la responsabilité d'un adjoint sont créés : « économie et finances » avec F. PLAZAS, « urbanisme » avec S. PAREDES, « qualité de vie » avec B. FERCAK, « Festivités » avec M. MARTINEZ et « Cadre de vie » avec D. CLARION. Chacun de ces pôles est composé de commissions dont les membres sont élus à l'unanimité. Les conseillers membres du CCAS sont également élus comme ceux de la commission d'appels d'offres.

Délégués aux syndicats intercommunaux : le Conseil a également élu ses délégués aux différents syndicats intercommunaux et organismes : EHPAD : D. CLARION, J. VINCENT ; Hautes Terres du Vistre : B. CASTANER et J. VINCENT titulaires, S. PAREDES et B. FERCAK suppléants ; SIVU garrigues : J. VINCENT et F. CILLER ; Syndicat mixte d'Electrification : J. VINCENT, S. PAREDES titulaires, F. FENELON et T. MONNIGADON suppléants ; Collège Marguerittes : B. FERCAK, D. CLARION titulaires, L. GUILMIN et M. PLOYÉ suppléantes. Gendarmerie: A. SOULIÉ titulaire, Marie MARTINEZ suppléante. ESCAL : B. FERCAK, Aurore ZACCAGNINI titulaires, Martine PLOYÉ, Marie MARTINEZ.

Indemnités de fonction : les montants des indemnités que toucheront le Maire, les adjoints et les Conseillers municipaux délégués sont fixées : pour le Maire, à 1 011, 24€ brut soit 800,91 € net, pour les adjoints à 622,30€ brut soit 538,29 € net net, pour deux conseillers 233,36€ soit 201,86 € net et 112,79€ brut soit 97,56€ net pour les autres conseillers délégués.

Après avoir peaufiné son organisation le Conseil municipal évoque divers sujets :

Maison médicale : le Conseil approuve la mise en place d'une consultation pour réaliser une étude préalable à la construction d'une maison médicale.

Débroussaillage : le Conseil approuve le choix de deux entreprises pour réaliser le débroussaillage obligatoire le long des routes communales : ALEX ELAGAGE pour les chemins du Fouseron et de Lafoux pour un montant de 11 205€ et GUEFFIER pour le chemin de Goujac et la piste DFCl de Badassel pour 3 765€ HT.

Cantine : Le règlement légèrement modifié est adopté.

La séance est levée